



Stage, emploi saisonnier et salaire

Par **mélodie48**, le **21/03/2011** à **12:27**

Bonjour,

Je suis étudiante en tourisme et voila la situation. J'ai postulé pour cet été pour un emploi dans une auberge. Ils ont besoin d'un employé pour mai a aout, 39h/semaine et beaucoup de travail, a 1200 euros net par mois.

En mai et juin, je dois effectuer un stage. J'ai donc demandé s'il etait possible de realiser une convention de stage pour mai et juin. La reponse est positive, mais je serai payée 1000€ plus 100€ de frais de deplacement. Ils me demandent de signer pour trois mois car j'imagine que l'emploi en tant que stagiaire est moins chargé.

Je suis un peu revoltée, mais je n'ai pas le choix, j'ai besoin d'argent.

Il n'est pas obligé de me remunerer pour mon stage, donc j'imagine que je ne peux rien faire, ce pendant j'ai quelques questions :

Dans quelle mesure puis je etre sure qu'il me remunerera pour mon stage ?

Dans quelle mesure peut on etre payé 1100€ pour tant d'heures ?

merci de votre aide,

Mélodie